

Les Mesneux

Flash Info

Novembre 2008

INTERNET HAUT DEBIT :

En avril dernier, Orange nous donnait un délai de six mois afin de bénéficier du haut débit dans notre village. En septembre, nous sommes revenus vers Jean-Luc FRESSIGNE, directeur des relations avec les collectivités locales. Voici sa réponse : «Le bâtiment technique propriété de Reims Métropole, où seront implantés nos équipements de raccordement est en cours de livraison aux opérateurs.

Compte tenu des délais réglementaires de prévenance en zone dégroupée, le basculage du réseau existant (bourgs de Bezannes et des Mesneux) ne pourra être réalisé avant le 01/05/2009».

Encore un peu de patience..., nous finirons par avoir ce haut débit !

ASSOCIATIONS CARITATIVES :

Plus aucune association caritative ne se déplace pour prendre les collectes que vous apportez chez Mme et M. HUET. Odette et Georges HUET vous remercient de votre compréhension et vous communiquent les adresses à Reims de ces associations.

Secours Populaire Français : 1 rue des Augustins 03.26.79.12.00

Secours Catholique : 19, rue du Jar 03.26.86.80.19

Emmaüs Fripe : 101, rue St Thierry 03.26.04.80.80

Relais dans les déchetteries.

LISTE ELECTORALE :

Les inscriptions sont à faire en mairie avant le 31 décembre 2008. Se munir d'une pièce d'identité.

ECOMARCHE :

L'ouverture de la surface commerciale a eu lieu le 16 septembre.

Horaires d'ouverture : Lundi au samedi de 9h00 à 12h15 et de 14h30 à 19h30

Dimanche matin de 9h00 à 12h00.

Le carburant est disponible 24h/24, 7 jours/ 7, avec une carte de crédit.

Maintenant aux Mesneux, on peut faire ses courses à pieds, en vélo ou en voiture, plus difficilement à cheval, mais pourquoi pas.

CLEF : Commission Locale pour l'Embellissement et le Fleurissement

La CLEF de la commune a pour but d'agrémenter notre vie quotidienne, plutôt notre **vue** quotidienne par la création de différents espaces fleuris dans le village.

MISE AU POINT :

Plusieurs jeunes des Mesneux sont passés chez quelques personnes afin de collecter des fonds pour assurer le financement d'un skatepark. Dans l'heure, la mairie est intervenue et a fait cesser cette collecte. En accord avec les Parents, les jeunes ont participé à une journée de travaux d'intérêt général pour le ramassage des feuilles dans le village.

La mairie rappelle que lorsqu'elle cautionne un démarchage, la personne doit pouvoir présenter un document signé par la mairie.

CEREMONIE du 11 NOVEMBRE :

La cérémonie de commémoration aura lieu à 11h30 au monument aux morts, et sera suivie d'un vin d'honneur dans la salle des fêtes.

ANIMATION DE NOEL :

Les traditionnels sapins disposés dans le village seront remplacés cette année par un aménagement festif de la place communale et de l'Eglise, ainsi qu'une animation musicale. Une commission regroupant toutes les associations va réfléchir à l'élaboration du décor et du programme .

Le stationnement sur la place ne sera pas autorisé du 18 au 26 décembre.

ACCUEIL DES ENFANTS DURANT LES GREVES :

La loi du 20 août 2008 institue un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire en cas de grève des enseignants. Afin de préparer l'organisation de ce service, la loi prévoit que le Maire doit établir une liste de personnes susceptibles d'encadrer les enfants.

Cette liste doit être transmise à l'Inspection Académique qui vérifie que ces personnes ne figurent pas sur le fichier judiciaire national.

La Commune ainsi que le Syndicat scolaire pour les enfants de maternelles prévoient de faire appel au personnel du Syndicat; mais il serait souhaitable que d'autres personnes volontaires puissent figurer sur cette liste en cas de besoin. Merci aux personnes intéressées de bien vouloir venir se faire recenser à la mairie.

REVALORISATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES :

| Habitants de la commune : | | Personnes extérieurs au village : |
|----------------------------------|----------|--|
| Journée en semaine | 100,00 € | 200,00 € |
| Journée week-end ou férié | 150,00 € | 300,00 € |
| Soirée week-end ou férié | 260,00 € | 520,00 € |
| Samedi et dimanche | 360,00 € | 720,00 € |

Ces tarifs comprennent la salle des fêtes et la cuisine, sans distinction de saison.

La caution est fixée dans tous les cas à la somme de 500,00 €. Le montant des arrhes est fixé à 30% de la location à verser au moment de la réservation et de la signature du contrat.

Ces tarifs sont applicables au 1^{er} novembre 2008 pour tous nouveaux engagements.

ETAT CIVIL :

Naissances : HERMANT Perrine le 20 septembre 2008
FOURNIER Jane le 23 septembre 2008

Mariages : FONTE Monique et DENIME Christophe le 12 juillet 2008

Décès : DUPUIT Josiane le 26 juin 2008
LEROY Philippe le 14 juillet 2008